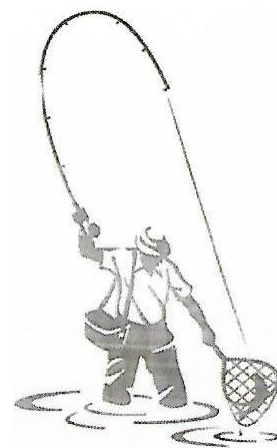




Société de pêche
Depuis 1928
AAPPMA L'Orvannaise
9, rue grande
77940 VOULLX



REGLEMENT INTERIEUR 2020

Ouverture

Les périodes pendant lesquelles la pratique de la pêche est autorisée sont fixées par le préfet et le règlement intérieur de l'AAPPMA l'Orvannaise.

Stationnement des véhicules

Durant la période d'alevinage en truites du jour d'ouverture au Mardi 30 Juin, un seul Stationnement est autorisé par demi journée.

Sur le secteur de DIANT :

A proximité du lavoir de Diant
La jachère à l'opposé du cimetière de Diant

Sur le secteur de VOULLX :

Aux abords du Stade
Rue Henri Durocher
Rue de la Berle
Rue des foulons au lavoir
Sur la RD 219 au pont de la déviation
Sur la D22 au niveau du Moulin des cailloux

Lâchers de truites

Afin d'ajuster au mieux l'alevinage, surtout pour les lâchers de grosses truites, il est recommandé aux pêcheurs ayant des invités de prendre leurs cartes avant le mercredi soir.

La carte

Elles sera en vente l'après midi chez notre dépositaire.
Durant la saison, les prises sont limitées à **6 truites** par jour et par pêcheur par arrêté

PREFECTORAL

Et qu'il est **interdit** de pêcher après 6 prises.

Fête de la pêche

Afin de sensibiliser nos jeunes Voullxois et Damios de moins de 13 ans en présence de leurs parents ou accompagnateurs à la pratique de notre sport préféré, le premier Dimanche de Juin dans l'après-midi de 14h à 16h, une initiation aux techniques de la pêche sera organisée par nos volontaires.

Surveillance

La surveillance du parcours de pêche sera réalisée par notre garde particulier assermenté par le tribunal de Fontainebleau Mr DEJOUET Patrick. Il passera parmi vous et pourra vous demander votre permis, il s'assurera de vos prises en vous demandant de les lui présenter et vérifiera le nombre (6 maximum) et la taille (23cm minimum).

Réservez lui, ***le meilleur accueil.***

Tarifs infractions au règlement intérieur

Sanctionnés par amendes, validée par le conseil d'administration.

# Pêcher avant ou après les heures légales.....	30€
#Stationnement hors des endroits prévus à cet effets.....	20€
#Refus de présenter vos prises.....	100€
#Prises de truites supplémentaires de la 7eme et la 8eme.....	30€ par truite
Au-delà	40€ par truite
#Non respect de l'environnement jets de déchets (boite d'appâts, sachets d'hameçons, détritux etc....)	50€
En cas de récidive ou de non paiement d'amende.....	Exclusion..

Interdiction formelle d'amener son chien

Même tenu en laisse au bord de la rivière pour cause de dérangement de la faune sauvage.

Pêche des écrevisses

Celle-ci est comestible et d'excellente qualité, mais très prolifique, c'est pourquoi il est interdit de les rejeter à l'eau. **Rappel : la carte de l'orvannaise est obligatoire pour les pêcher.**

Nettoyage du parcours de pêche

Pour rendre praticable l'accès au bord de la rivière le **Samedi 7 Mars** et le **Samedi 30 Mai**, nous nous donnerons rendez vous à **9h le matin** au parking de la mairie.

Tous les PÊCHEURS y sont conviés.

Une carte à la journée au tarif réduit de **12€** est offerte à tous pêcheurs ayant participé à au minimum participé à **3 nettoyages** du bord de rivière ou alevinage. Pour obtenir une carte en remerciement, en faire la demande au président ou au garde de pêche.

Pour cette nouvelle saison 2020 ;

Jours et heures de pêche

Du **Samedi 14 Mars** au **Mardi 30 Juin** et le **Samedi 12 Septembre**

Le Dimanche et les jours fériés

Heures d'ouverture : le matin de **8h à 12h30** & l'après-midi : de **13h30 à 20h**

Fermeture le Dimanche 7 Juin (fête de la pêche)

Du pont rue du gué bois Millet au lavoir rue des écoles.

Du **Mercredi 1 Juillet** au **Jeudi 10 Septembre** inclus

Fermé le **vendredi 11 Septembre** pour cause de lâcher

Tous les jours

Heure d'ouverture : **heure légale** indiquée sur vos permis de pêche

Fermeture le Samedi 12 Septembre au soir à 20h

Ce samedi étant le dernier lâcher de grosses truites

Alevinages :

Pour l'année de pêche 2020 sept alevinages auront lieux :



Ouverture :	Samedi	14	Mars	2020	
	Dimanche	29	Mars	2020	
	Dimanche	12	Avril	2020	Lâcher de grosses truites
	Dimanche	26	Avril	2020	
	Dimanche	17	Mai	2020	
	Dimanche	14	Juin	2020	
Fermeture :	Samedi	12	Sept	2020	Lâcher de grosses truites

Zone d'interdiction de pêche :

Elle débutera de l'amont du pont de la route Diant au lieu dit la fourche « le moulin de la tour » elle sera matérialisée par des panneaux « Pêche interdite » sur sa longueur.

Assemblées Générales

Assemblée générale d'ouverture

Le vendredi 28 Février 2020

Assemblée générale de clôture

Le vendredi 16 octobre

Heures d'ouverture : le matin de **8h à 12h30** & l'après-midi : de **13h30 à 20h**

Fermeture le Dimanche 7 Juin (fête de la pêche)

Du pont rue du gué bois Millet au lavoir rue des écoles.

Du **Mercredi 1 Juillet** au **Jeudi 10 Septembre** inclus

Tous les jours

Heure d'ouverture : **heure légale** indiquée sur vos permis de pêche

Fermeture le Samedi 12 Septembre au soir à 20h

Ce samedi étant le dernier lâcher de grosses truites.

Dépositaire cartes de pêche

Librairie BAIRIOT Ph

11, grande rue

77940 VOULX

Tèl : 01.64.31.92.87

La librairie est fermée les mardis et dimanches après midi.

Internet : cartedepeche.fr

Bonne pêche à tous dans le respect d'autrui et de l'environnement

Obligation de remplir et de nous remettre le questionnaire d'acceptation du règlement ci-dessous. Il permet de vous contacter en cas de besoin. Le découper et le confier soit au dépositaire ou à une des personnes ci-dessous.

Le Président

Président Yves MESSIER Tèl : 06.81.78.53.62

Garde Patrick DEJOUET Tèl : 06.80.32.33.99

Tarifs carte de pêche « carte complète »

Pour les adultes : Carte personne majeur.....	150€
Carte Découverte Femme.....	109€
Carte Personne Mineur (moins de 18ans et plus de 12 au 1 Janvier 2019).....	55€
Carte Découverte -12 ans.....	36€
Pour le Dimanche « lâcher de grosses truites » la journée.....	35€
Carte journalière	30€
Carte de pêche du 1 juillet au 12 septembre 2020.	
Pour les jeunes : carte personne mineure (12-18ans).....	36€
Carte hebdomadaire (7 jours).....	40€
Carte journalière	12€

NOM **Prénom**

Adresse complète

Email.....@.....

N°tél domicile.....

N°tél portable.....

N° carte de pêche.....

Ce règlement intérieur comporte 4 pages.

Précéder la signature par la mention « **lu et approuvé** »

Date

SIGNATURE